



# Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 30 JUIN 2022**

**OBJET : CULTURE**

22) Université Paris 8  
Convention de partenariat et de coopération



**ETAT DE PRESENCE POINT 22**

Nombre de membres composant le Conseil.....	<b>49</b>
Nombre de Conseillers en exercice.....	<b>49</b>
Présents.....	<b>32</b>
Absents représentés.....	<b>12</b>
Absents excusés.....	<b>5</b>
Absents non excusés.....	<b>0</b>

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE TRENTE JUIN à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 24 juin 2022 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE POINT 22**

**PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BERTOUT-OURABAH, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme OUDART, M. PECQUEUX, M. PRIEUR, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BLONDET, Mme BOUFALA, Mme DIARRA, Mme GILIS, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme KAAOUT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MACALOU, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. AUBRY, M. BOUILLAUD, M. FOURDRIGNIER, M. HARDOUIN, M. MALHEIRO, M. MASTOURI, M. MRAIDI, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

M. BADI, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,  
Mme BOULKROUN, Conseillère municipale, représentée par M. HARDOUIN,  
Mme DORRA, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,  
Mme FREIH BENGABOU, Conseillère municipale, représentée par M. MASTOURI,  
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par Mme RAER,  
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme GILIS,  
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par Mme BERNARD,  
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,  
M. QUINET, Adjoint au Maire, représenté par M. SPIRO,  
Mme SEBAIHI, Adjointe au Maire, représentée par M. RHOUMA,  
M. FAVIER, Conseiller municipal, représenté par M. MARCHAND,  
Mme MEDEVILLE, Conseillère municipale, représentée par Mme KIROUANE.

**ABSENTS EXCUSES**

M. BAMBA, Conseiller municipal,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal,  
Mme MEDDAS, Conseillère municipale,  
M. MOKRANI, Conseiller municipal,  
M. SEBKHI, Conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



## **CULTURE**

22) Université Paris 8

Convention de partenariat et de coopération

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L2241-1,

considérant le projet « Art public » porté par la ville d'Ivry-sur-Seine,

considérant que ce projet suscite un grand intérêt auprès du public, des artistes et des étudiants de l'Université Paris 8 qui souhaitent développer et expérimenter différents processus créatifs et s'impliquer sur le territoire ivryen,

considérant que la Ville souhaite dans le cadre de cette réflexion sur l'art public, mettre en place un partenariat avec l'université Paris 8,

vu la convention de partenariat, ci-annexée,

### **DELIBERE**

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 1** : APPROUVE la convention de partenariat avec l'Université Paris 8 afin de mener à bien une réflexion sur la place de l'art dans les territoires, et AUTORISE le Maire à la signer.

**ARTICLE 2** : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 06/07/2022